

# PARCOURS d'accompagnement

## Programme de partenariat territorial

### ① Vérifiez votre **ADMISSIBILITÉ** et celle de votre projet

Consultez [l'appel de projets](#).

Pour être admissible, les artistes et écrivain-e-s doivent avoir leur statut d'artiste professionnel-le. Inspirez-vous de ce [modèle de CV](#) si vous n'en n'avez pas déjà un. Communiquez avec nous pour vérifier votre admissibilité au programme.

Pour leur part, les organismes doivent œuvrer dans une discipline artistique couverte par le CALQ et faire appel à des artistes professionnel-le-s. S'il s'agit de votre première demande au CALQ, [contactez-nous](#) ou [prenez rendez-vous](#).

### ② Consultez nos **OUTILS** pour faciliter la rédaction de votre demande

### ③ Téléchargez le **FORMULAIRE** de description du projet

Nous vous conseillons de [télécharger les formulaires sur le site du CALQ](#) pour rédiger votre demande sur Word. Vous pourrez aussi prendre connaissance de toutes les sections à compléter pour déposer votre demande.

### ④ Contactez vos potentiels **PARTENAIRES**

Pour le programme de partenariat territorial, 20% du budget total doit provenir d'un ou de plusieurs partenaires. Vous aurez besoin d'une lettre d'appui signée par chacun de vos partenaires. La lettre doit spécifier la nature et la valeur monétaire du partenariat. [Consultez le modèle de lettre d'appui](#).

### ⑤ Créez votre compte **MON DOSSIER CALQ** avec ClicSEQUR

Artistes, si vous avez un ClicSEQUR, utilisez-le. Sinon, créez un compte de nouvel utilisateur. Pour ce faire, vous aurez besoin de votre numéro d'assurance sociale et d'un numéro d'avis de cotisation (11 lettres et chiffres figurant sur votre avis de cotisation de Revenu Québec).

Organisme : Si vous avez un ClicSEQUR, utilisez-le. Sinon, il faudra vous en créer un.

## 6 Posez-nous vos **QUESTIONS**

Posez vos questions par courriel au [ept@ccat.qc.ca](mailto:ept@ccat.qc.ca), un suivi sera fait dans les 24h  
OU prenez rendez-vous avec Marie-Aimée.

## 7 Réservez une plage horaire pour la **RELECTURE** de votre demande

Notre agente de soutien peut faire la relecture de votre demande et vous formuler des commentaires constructifs pour l'améliorer.

Pour une demande de relecture, vous devez envoyer par courriel ou WeTransfert votre demande au moment de la prise de rendez-vous. L'agente pourra faire une seule relecture. Prise de rendez-vous pour la relecture avant le 13 octobre. N'attendez pas à la dernière minute, les plages horaires se remplissent vite.

Réservez une plage horaire pour la relecture de votre demande

## 8 **RÉDIGEZ** votre **DEMANDE** en choisissant soigneusement votre **MATÉRIEL D'APPUI**

Vous pourrez maintenant copier votre demande et ajouter les documents d'appui via Mon dossier CALQ créé précédemment. Le matériel d'appui doit être soigneusement sélectionné pour mettre en valeur la qualité du travail artistique. Attention, le format du matériel d'appui permis par le CALQ diffère d'une discipline artistique à l'autre.

Visionner la capsule explicative du CALQ si vous éprouvez des difficultés

La date limite pour déposer votre dossier est le **20 octobre 2023 à 13 h 59**.



Conseil  
des arts  
et des lettres  
du Québec



En collaboration avec les MRC d'Abitibi, d'Abitibi-Ouest, de la Vallée-de-l'Or et de  
Témiscamingue, ainsi que la Ville de Rouyn-Noranda.